

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 16 octobre 2025 à 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Sarah Balouka, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

Procuration : Nicolas Gilles à Olivier Pinel

Absent :

Secrétaire de séance : Olivier Pinel

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de septembre
2. Point superette Api
3. Travaux église de Bully
4. Point PLU
5. Point matériel des agents communaux
6. Devis Tecnoreset lave-vaisselle
7. SDEC : Etude mise en place d'un système de vidéosurveillance
8. Point SBVS

Questions et informations diverses :

- Arbre rue de la Plaine
- Date broyage

1- Approbation du compte rendu du conseil du mois de septembre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre.

2 – Point superette Api

Franck Robillard indique que l'installation de la supérette Api progresse favorablement, malgré les nombreuses difficultés rencontrées. L'occupation du parking par les gens du voyage a notamment retardé la mise en œuvre du bi-couche sur la plateforme. De plus, le raccordement provisoire, initialement prévu plus tôt, a été reporté au lundi 20 octobre.

La supérette est attendue mardi matin. **Voici les principales dates à retenir :**

- **Ouverture officielle** : mardi 19 novembre 2025 à 9h
- **Inauguration** : mardi 19 novembre 2025 à 18h

Organisation logistique :

- La mairie fournira **3 tables et quelques bancs** sur place.
- En cas de pluie ou pour la soirée, un **barnum équipé de lumières** sera installé par la mairie.
- **Api** prendra en charge la **sonorisation et les micros**, ainsi que la **mise en place de collations**

et boissons sans alcool sur les tables.

Communication :

- La mairie assurera la **distribution des flyers** dans les **750 foyers** de la commune.
- Les flyers seront livrés à la mairie **avant le 31 octobre 2025** :
 - Un flyer pour **annoncer l'ouverture de la supérette**
 - Un flyer pour **la permanence carte en mairie et la réunion publique**

Réunion publique :

- Organisée par Api le **jeudi 13 novembre à 18h30** à la **salle multi-activités**.
- La mairie enverra une **invitation par mail** aux **associations, commerçants et artisans** de la commune.

Actions de Céline, ambassadrice :

- Le **13 novembre 2025**, Céline posera les **affiches Zavatta** (ouverture et inauguration) dans la commune.
- Elle tiendra une **permanence carte** à la mairie de **10h à 12h** ce même jour.
- Elle assurera également l'**accueil à la supérette** et une **permanence carte** :
 - Le **20 novembre de 9h à 19h**
 - Le **21 novembre de 9h à 19h**

Délibération 61/2025

De plus Franck Robillard indique que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et plus précisément de son article L. 2251-3 et compte tenu de la carence de l'initiative privée, la Commune peut apporter une aide financière de fonctionnement à la Société API DISTRIBUTION SAS pour permettre l'installation de la supérette.

Comme évoqué lors de la présentation de la superette, il propose de fixer cette subvention de fonctionnement à 3 000 euros versée en une seule fois exigible deux mois après l'ouverture.

Après délibération, à l'unanimité le conseil :

- Approuve la convention de subventionnement de fonctionnement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement de fonctionnement
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ainsi autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour l'implantation de la superette.

3 – Travaux église de Bully

Délibération 62/2025

Madame Julia Quellien présente au Conseil Municipal le retour de l'architecte M. Hervé Declomesnil concernant les travaux de restauration de l'église de Bully.

Restauration de la Nef de l'église de Bully :

Pour la couverture les entreprises SAS MARIE, GUILLOUF et EURL ART & TOITURE DU BESSIN ont été interrogées sur leur délai pour démarrer ce chantier, les 3 ont répondu au printemps 2026 (vers Mars), le critère prix est donc prépondérant dans la mesure où ces 3 entreprises sont qualifiées pour ce travail.

SAS MARIE : Nef = 66 718.18 € HT Chœur = 44 966.10 € HT (Total = 111 684.28 € HT)

GUILLOUF : Nef = 59 078.94 € HT Chœur = 25 472.54 € HT (Total = 84 551.48 € HT)

ART&TOITURE : Nef = 55 131.37 € HT Chœur = 34 330.10 € HT (Total = 89 461.47 € HT)

Dans le cas où la mairie n'envisage de faire que les travaux sur la Nef, l'entreprise **ART&TOITURE** pour un montant de **55 131.37 € HT soit 66 157.88 € TTC** est la plus intéressante.

Dans le cas où la mairie envisagerait de réaliser l'ensemble des travaux Nef et Chœur, l'entreprise **GUILLOUF** pour un montant de **84 551.48 € HT soit 107 353.76 € HT** semble être plus intéressante.

Restauration de la pierre :

Le devis de l'entreprise **CONRAUD DOYE** (18 398.48 € HT) ne scinde pas la provision de pierre entre la Nef et le Chœur, cependant ce devis respecte la demande de provisionner 500 litres de pierre pour restaurer les surmonts.

L'entreprise **MAISONS D'HISTOIRE** qui propose un devis pour les surmonts de la Nef (12 344.40 € HT) et un pour le Chœur (7 018.40 € HT) et un dernier pour le portail d'entrée (13 510.89 € HT).

Julia Quellien rapporte l'avis de l'architecte qui propose donc de retenir l'offre de l'entreprise **CONRAUD DOYE** pour un montant de **18 398.48 € HT soit 22 078.18 € TTC**

Le total des travaux de la Nef s'élèverait donc à :

ART & TOITURE = 55 131.37 € HT soit 66 157.88 € TTC

CONRAUD DOYE = 18 398.48 € HT soit 22 078.18 € TTC

TOTAL TRAVAUX = 73 529.85 € HT soit 88 236.06 € TTC

Le total des travaux de la Nef et du Chœur s'élèverait donc à :

GUILLOUF = 84 551.48 € HT soit 107 353.76 € HT

CONRAUD DOYE = 18 398.48 € HT soit 22 078.18 € TTC

TOTAL TRAVAUX = 107 589.95 € HT soit 129 431.94 € TTC

Auxquels s'ajoutent les honoraires de MOE

Pour les travaux de la Nef

ARCHITECTE = 9 000.00 € HT soit 10 800.00 € TTC

TOTAL OPERATION = 82 529.85 € HT soit 99 036.06 € TTC

Pour les travaux de la Nef et du Chœur

ARCHITECTE = 11 000.00 € HT soit 13 200.00 € TTC

TOTAL OPERATION = 118 589.95 € HT soit 142 307.94 € TTC

Madame Julia Quellien demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les devis présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les devis concernant les travaux de la Nef de l'église de Bully, à savoir :

- **Entreprise ART & TOITURE DU BESSIN** : 55 131,37 € HT / 66 157,88 € TTC
- **Entreprise CONRAUD DOYE** : 18 398,48 € HT / 22 078,18 € TTC
- **Honoraires architecte** : 9 000,00 € HT / 10 800,00 € TTC
- **Total de l'opération** : 82 529,85 € HT / 99 036,06 € TTC

4 – Point PLU

Toujours dans l'attente de l'avis d'Eau du Bassin Caennais et de la CCVOO, ce point du jour est reporté au prochain conseil.

5- Point matériel agents communaux

Bruno Onfray souhaite faire un point sur le matériel utilisé par les agents communaux.

La commune prévoit l'achat prochain d'une tondeuse électrique avec une largeur de coupe de 33 cm pour l'entretien du cimetière.

Par ailleurs, Bruno Onfray s'interroge sur le renouvellement de certains outils électroportatifs, notamment :

- Une visseuse
- Une meuleuse,

de préférence sur batterie et de qualité professionnelle. Il souhaite connaître les marques les plus recommandées pour ce type d'équipement.

Il est décidé par les membres du conseil de demander un devis pour une ponceuse, une meuleuse, une tondeuse (33cm de coupe) et un coupe-bordure le tout de la marque Makita et sur batterie. Les devis seront demandés à Leroy Merlin et à Point P distributeurs de cette marque.

Il est aussi décidé que les renouvellements de matériels à l'avenir se feront avec des matériels électriques et non thermiques.

6- Devis Tecnorest lave-vaisselle

Délibération 63/2025

Thierry Gouix présente le devis de l'entreprise Tecnorest concernant la réparation de la ventilation de séchage du lave-vaisselle de la SMA. Celui-ci s'élève à 2 442,69 € HT et comprend 1 moteur 3 phases, 1 hélice équipée de 16 pales, le déplacement et la main d'œuvre.

Thierry Gouix demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce devis.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Tecnorest à hauteur de 2 442,69 € HT, concernant la réparation de la ventilation de séchage du lave-vaisselle de la SMA.

7- SDEC : Etude mise en place d'un système de vidéosurveillance

Délibération 64/2025

Monsieur Fabien Lehalle rapporte au Conseil Municipal ses échanges avec le **SDEC Énergie** concernant la réalisation d'une **étude préalable à l'installation d'un système de vidéosurveillance** sur la commune.

Il précise que cette étude est nécessaire pour déterminer les besoins techniques, notamment en fonction des **prescriptions de la Gendarmerie**, et que le SDEC devra notamment **étudier la portée entre les caméras et le serveur informatique**, afin d'évaluer le nombre de relais nécessaires.

Le devis présenté par le SDEC Énergie s'élève à **2 493,97 € HT**.

Monsieur Lehalle demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ce devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec **1 opposition, 1 abstention et 6 voix pour** :

- **Approuve** le devis du **SDEC Énergie** à hauteur de **2 493,97 € HT**,

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous documents relatifs à cette étude.

8- Point SBVS

Monsieur Franck Robillard informe le conseil municipal qu'une ordonnance en date du 26 septembre 2025 a été reçue en mairie, dans le cadre de l'instance opposant la SAS SBVS à la Commune de Feuguerolles-Bully. Il rappelle que cette procédure faisait suite au refus du permis de construire concernant le projet d'implantation d'une centrale à béton par ladite société.

Monsieur Robillard donne lecture de l'ordonnance rendue par le tribunal administratif de Caen, laquelle stipule en son article premier :

« Il est donné acte du désistement de la société SBVS Caen. »

Le conseil prend acte de cette décision.

Monsieur Franck Robillard associe ce désistement à la visio avec l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) concernant le recensement des friches sur le territoire communal.

L'objectif est de réfléchir aux projets envisageables sur les terrains identifiés.

L'EPFN peut accompagner la commune sur trois axes :

1. Étude d'opportunité sur un éventuel projet de valorisation du site
2. Investissement en lieu et place de la commune, avec une durée d'engagement pouvant aller jusqu'à 5 ans
3. Accompagnement sur la dépollution du site, si nécessaire

Monsieur Robillard indique qu'il doit contacter les propriétaires des terrains concernés afin de connaître leurs intentions. En cas de revente, la commune pourrait exercer son droit de préemption.

Questions et informations diverses

- Monsieur Thierry Gouix informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la sollicitation de deux habitants, il s'est rendu sur place rue de la Plaine afin de constater qu'un arbre situé sur le trottoir communal commence à endommager les clôtures de deux propriétés voisines.

Madame Julia Quellien précise que deux autres arbres présentent le même problème dans le lotissement des Tourelles.

Il est proposé :

- D'enlever les arbres concernés afin de prévenir tout dommage supplémentaire,
- De les remplacer par des haies, plus adaptées à l'environnement immédiat,
- Et de confier à la commission "Cadre de vie" la mission de réfléchir à une replantation d'arbres égale au nombre d'arbres abattus dans d'autres secteurs de la commune.

- Monsieur Thierry Gouix demande au Conseil Municipal confirmation de la date de location du broyeur, dans le cadre de la mutualisation prévue avec les habitants. La date retenue est le 25 octobre.
- Monsieur Franck Robillard propose plusieurs dates pour l'organisation des vœux du Maire en janvier prochain : La date du mercredi 7 janvier à 18h est retenue.

- Monsieur Franck Robillard informe le Conseil Municipal que le Salon des Maires se tiendra à Paris les 18, 19 et 20 novembre prochains. Il propose d'y participer avec les conseillers municipaux disponibles, afin de représenter la commune et de s'informer sur les dispositifs et solutions proposés aux collectivités.
- Monsieur Thierry Gouix fait un retour sur la remise des prix du concours des maisons fleuries. La commune de Feuguerolles-Bully a obtenu la 3^e place, et une habitante de la commune s'est classée 4^e. Il informe également que la remise des prix régionale aura lieu le 25 novembre à l'Abbaye aux Dames. Le Conseil municipal félicite les participants et prend acte des informations communiquées.
- Madame Sarah Balouka informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à l'inauguration de l'association "Déploie tes Elles", située à Hérouville-Saint-Clair, et qui utilise la salle des Ammonites. Elle précise que cette association organise de nombreux ateliers très diversifiés, systématiquement encadrés par des professionnels.

L'association est dédiée à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, en leur proposant des ressources, un soutien adapté et des parcours de reconstruction.

- Monsieur Fabien Lehalle fait le point sur les retours des entreprises intervenues dans le gymnase.

Séance levée à 22h55